

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
15 JUIN 2018 — N°378

U2P
union
des entreprises
de proximité

- p. 1 L'édito du Président
- p. 2 En ordre de bataille pour la réforme des retraites
- p. 3 Des artisans surmenés / Les plateformes Internet réclament un régime d'exception
- p. 4 Agenda / Brèves

LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ENFIN À L'ORDRE DU JOUR

Au nom de l'U2P et des 2,3 millions d'entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales que compte la France, j'exprime tout mon soutien à la proposition de loi pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, examinée au Sénat depuis le 13 juin 2018.



Lors de la présentation officielle du texte le 19 avril dernier, je suis revenu sur les enjeux de la proposition de loi en soulignant qu'au-delà d'un combat économique, il s'agissait bien d'un défi pour toute notre société et d'un sujet prioritaire pour la France. L'enjeu n'est rien de moins que de mettre fin à la dégradation continue qui s'opère depuis des décennies. Ce coup d'arrêt et ce rebond exigent une action de long terme sur l'ensemble des paramètres qui feront levier — fiscalité, logement, transport, transmission d'entreprise, etc. —, soutenue par l'ensemble des acteurs et des ministères concernés.

Aussi, les 2,3 millions d'entreprises de proximité s'engagent sans réserve dans la bataille de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, avec l'objectif de réunir toutes les conditions pour s'y maintenir et y développer de l'emploi, de la convivialité et du lien social. Nous souscrivons pleinement à la philosophie du texte, qui vise à constituer un arsenal complet de mesures en insistant sur la réorientation des flux économiques et financiers vers les centres-villes. Plus largement, ce sont bien les mesures financières et fiscales qui détermineront son efficacité.

Nous apportons notamment notre soutien aux points suivants :

- Le rééquilibrage de la fiscalité en faveur des centres-villes et des centres-bourgs ;
- L'accroissement de l'offre de locaux commerciaux et artisanaux et de l'offre de logements ;
- La lutte contre le départ des services publics ;
- La réduction du poids des normes ;
- La modernisation du commerce de détail, notamment au regard du défi numérique ;
- La régulation des implantations de grandes surfaces, impératif absolu pour réorienter les flux économiques vers les centres ;
- La meilleure intégration de l'aménagement commercial au sein des projets territoriaux.

Je me félicite par ailleurs de la décision des auteurs de la proposition de loi, tenant compte des inquiétudes que nous avons formulées, d'amender l'article 20 en maintenant le passage obligatoire en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour les magasins de distribution de produits alimentaires de plus de 1100 m².

Le sursaut tant attendu par les centres-villes et centre-bourgs, longtemps abandonnés à leur sort, est désormais envisageable. ■

Alain Griset

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'U2P



Twitter
[@U2P_France](https://twitter.com/U2P_France)



Facebook
fb.com/U2Pfrance



Lettre d'information
u2p-france.fr

EN ORDRE DE BATAILLE POUR LA RÉFORME DES RETRAITES

La commission des affaires sociales, des relations du travail et de la parité de l'U2P s'est réunie à titre exceptionnel, à la demande du président, en vue de la réforme des retraites dont le calendrier s'accélère.

Le dépôt du projet de loi devrait se faire au premier trimestre 2019. D'ici là, des réunions bilatérales sont organisées autour de sept grands blocs thématiques en présence des partenaires sociaux élargis à la FNSEA. L'objectif affiché de la réforme est de mettre en place un système universel, fonctionnant par répartition, qui se substituerait aux 42 régimes obligatoires de base ou complémentaires obligatoires actuels.

Dans cette perspective, l'U2P a entamé un travail préparatoire de fond visant à arrêter sa position sur cette réforme. Les travaux de la commission permettront d'alimenter le Conseil national qui doit se réunir à la rentrée en présence, exceptionnellement, de l'ensemble des organisations professionnelles de branche et des présidents des U2P de région. À cette occasion, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, sera invité à présenter les orientations du gouvernement.

Étant donné l'importance d'une telle réforme, les points de vigilance sont nombreux. C'est notamment le cas du niveau des cotisations, qui pourrait être amené à augmenter en raison de l'écart de taux qui existe aujourd'hui entre les régimes des indépendants et ceux des salariés. À l'heure actuelle, il existe de grandes disparités de cotisations entre les différentes catégories professionnelles. La mise en place d'un



Parmi les objectifs de la réforme figure une meilleure prise en compte de la mobilité et des parcours professionnels, qui sont de moins en moins linéaires.

taux unique aurait des répercussions significatives.

Les travaux de la commission ont ainsi permis de dégager plusieurs consensus :

1 Cette réforme doit se faire à niveau de cotisation constant et ne peut en aucun cas se traduire par une augmentation des charges pour les entreprises. Pour les chefs d'entreprise salariés, le taux de cotisation ne doit pas augmenter, ni l'assiette être modifiée.

2 Le plafond de revenus retenu pour être soumis à cotisations ne doit pas être fixé à 3 fois le plafond de la Sécurité sociale. Une limite à 1,5 fois permettrait de compléter librement ce système universel par une épargne complémentaire choisie.

3 L'assiette ne doit pas changer s'agissant des travailleurs indépendants. En tout état de cause, l'assiette retenue doit exclure les bénéfices réinvestis dans l'entreprise.

4 Il est également exclu pour l'heure que soient modifiées les bornes actuelles de départ à la retraite ainsi que les durées de cotisation requises.

5 Les mécanismes actuels de décote et de surcote doivent être maintenus.

6 Doivent être par ailleurs maintenus les dispositifs de droits non contributifs, financés par l'impôt au titre de la

solidarité nationale, des droits familiaux et des périodes assimilées au titre de la maternité.

7 Il est crucial de maintenir les dispositifs de cessation anticipée d'activité dits « carrières longues ».

8 Enfin, doit s'ajouter à la gouvernance paritaire du système universel un pilotage spécifique aux travailleurs indépendants, dans un esprit similaire au dispositif retenu pour la gouvernance de la protection sociale des indépendants. ■

CHIFFRES CLÉS

42 RÉGIMES DE RETRAITE EN FRANCE EN 2018.

3 RÉGIMES DIFFÉRENTS EN MOYENNE AU COURS D'UNE MÊME CARRIÈRE. PRÈS DE 250 000 PERSONNES EN ONT MÊME 7 OU PLUS.

4 SOURCES DE FINANCEMENT PRINCIPALES : COTISATIONS SOCIALES, IMPÔTS ET TAXES, SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE D'ÉTAT ET TRANSFERTS DEPUIS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS (CNAF, CNAM, ETC.).

DES ARTISANS SURMENÉS

La 4^e édition du baromètre ARTISANTÉ souligne l'épuisement des chefs d'entreprise de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics. Isolement, fatigue accrue, manque de sommeil, surmenage, anxiété... Il est urgent de leur redonner de l'oxygène.

Depuis 2014, l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST), en partenariat avec la CAPEB (bâtiment) et la CNATP (paysage et travaux publics), toutes deux membres de l'U2P, mène une enquête nationale de référence sur la santé et les conditions de travail des artisans du BTP. Le baromètre 2016 pointait du doigt un

état de santé général inquiétant, l'édition 2017 souligne une nouvelle dégradation. Ainsi, 75 % des chefs d'entreprise de l'artisanat du BTP estiment que le manque de sommeil a des répercussions sur leur activité, contre « seulement » 54 % en 2016. Un quart des artisans souffrent même de troubles émotionnels, de nervosité, d'irritabilité ou d'angoisses. Cette évolution est aussi consécutive à la reprise de leur activité : 50 % d'entre eux se montrent confiants sur leurs perspectives, contre 30 % en 2016. Pour autant, les difficultés de recrutement et les contraintes administratives les conduisent à travailler toujours plus longtemps : 63 % travaillent plus de 50 heures par semaine. Plus de la moitié de ceux qui ont 16 à 20 salariés travaillent même au-delà de 60 heures hebdomadaires. Le stress et le surmenage se

traduisent par des douleurs musculaires, dont souffrent 68 % des artisans, et un risque élevé de burn-out : 37 % en ont été victime ou proches de l'être.

Aujourd'hui, il est crucial de redonner de l'oxygène à ces chefs d'entreprise en allégeant au maximum leurs charges administratives — et à ce titre la perspective du prélèvement de l'impôt par les entreprises devrait largement inquiéter —, en facilitant le recrutement et en préparant les compétences dont l'artisanat a besoin grâce à l'apprentissage. ■



À 35 %, le sentiment d'isolement des artisans se maintient à un taux élevé.

L'U2P S'OPPOSE À LA CRÉATION D'UN RÉGIME D'EXCEPTION POUR LES PLATEFORMES INTERNET

La majorité parlementaire a adopté, dans la nuit du 15 au 16 juin, un amendement dédié aux plateformes de mise en relation par voie électronique dans le cadre du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

La mesure vise à permettre aux plateformes de déterminer elles-mêmes les engagements qu'elles prennent à l'égard des travailleurs qu'elles emploient et de leur éviter ainsi tout risque de requalification de ces travailleurs en salariés. Cet

amendement de dernière minute non seulement n'a pas sa place dans le projet de loi relatif à l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance-chômage, mais n'a été précédé d'aucune concertation préalable avec les partenaires sociaux, ni avec les représentants des travailleurs indépendants qui sont concernés au premier chef.

Alors que la priorité est d'apporter aux entreprises un environnement simplifié, stable et garantissant des règles de concurrence équilibrées, ce projet va totalement à l'inverse.

Il crée en effet un statut intermédiaire entre travailleurs indépendants et salariés, et offre aux plateformes un régime d'exception leur permettant d'échapper à une partie du droit du travail.

Cette distorsion de concurrence est préjudiciable à l'ensemble des travailleurs indépendants qui restent soumis au droit commun et se retrouvent donc lésés.

Aussi l'U2P demande au gouvernement de revenir sur cet amendement et d'engager une concertation avec toutes les parties concernées. ■



« NOUS SOMMES DEVANT UN CHOIX DE SOCIÉTÉ ET DE MODÈLE SOCIAL. SI LE GOUVERNEMENT CONSIDÈRE QUE LE SALARIAT EST DÉPASSÉ ET QU'IL FAUT CESSER DE PRENDRE EN CHARGE LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS, QU'IL LE DISE HAUT ET FORT, BIEN QUE CE NE SOIT PAS L'AVIS DE L'U2P. MAIS SI CETTE HYPOTHÈSE DEVAIT ÊTRE RETENUE, ALORS QUE TOUTES LES ENTREPRISES SOIENT LOGÉES À LA MÊME ENSEIGNE PLUTÔT QUE DE PRIVILÉGIER LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES. » **ALAIN GRISET, PRÉSIDENT DE L'U2P**

AGENDA

13 juin

Déplacement du président de l'U2P dans la région Grand Est.

14 juin

Participation du président, du vice-président Michel Chassang et du secrétaire général de l'U2P à une réunion avec Jean-Paul Delevoye, Haut commissaire à la réforme des retraites.

19 juin

Participation du vice-président de l'U2P Michel Chassang à l'assemblée générale des Commerçants de France.

20 juin

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P, et Marc Fesneau, député et président du groupe MoDem.

21 juin

Participation du président et du secrétaire général de l'U2P à un petit-déjeuner de travail avec Bernard Stalter, président de l'APCMA.

Réunion du Conseil national de l'U2P.

26 juin

Déplacement du président de l'U2P dans la région Centre Val-de-Loire.

29 juin

Participation du président, du vice-président Michel Chassang et du secrétaire général de l'U2P à une réunion avec Jean-Paul Delevoye, Haut commissaire à la réforme des retraites.

BRÈVES

Alternance. 9,5 % : c'est la progression de l'alternance enregistrée dans le secteur des services de l'automobile, en augmentation de 24 % pour le seul contrat de professionnalisation, selon les derniers chiffres de l'Association nationale pour la formation automobile (Anfa). L'insertion professionnelle sept mois après la formation progresse également : en hausse de 4,4 points, elle approche les 70 %.

De la visibilité pour les restaurants en zone rurale. L'UMIH (Union des métiers de l'hôtellerie-restauration) et l'U2P, à laquelle est affiliée l'UMIH, se félicitent de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement du député Richard Ramos (Loiret), dans le cadre du projet de loi ELAN, visant à autoriser à nouveau les préenseignes dérogatoires pour les restaurants situés en zone rurale. Une demande répétée depuis 3 ans, leur retrait s'étant traduit par une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 25 % pour les établissements concernés. L'UMIH a appelé les sénateurs à maintenir cette disposition lors de la discussion du projet de loi début juillet. Plus largement, l'U2P mène une action afin que cette autorisation concerne l'ensemble des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité situées en zone rurale, pour lesquelles les préenseignes constituent la seule forme de publicité efficace et pertinente.

Création d'emplois. La France a créé 47 700 postes dans le secteur privé au 1^{er} trimestre 2018 selon l'Insee. Une performance qui reste inférieure à celle du trimestre précédent, qui avait enregistré 100 000 nouveaux postes. Public et privé confondus, 288 200 emplois salariés ont été créés au cours des douze derniers mois, pour un total de 25,17 millions de

postes. C'est un record pour le seul secteur privé, qui compte désormais 19,38 millions de postes. Les services marchands et la construction demeurent les secteurs les plus dynamiques avec une hausse respective de 2,1 et 1,9 % de l'emploi salarié sur un an.

Adhésions. Le 29 mai dernier, l'UNAPL, membre de l'U2P, a annoncé avoir été rejointe par quatre nouveaux syndicats qui viennent encore étoffer sa représentativité : le Syndicat National des Moniteurs de Ski Français (SNMSF), le Syndicat National des Guides de Montagne (SNGM), le Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux (SJBm) et le Syndicat National des Experts Immobiliers (SNEI). Au total, l'UNAPL rassemble ainsi quelque 70 syndicats nationaux dans les secteurs de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie.

Valoriser les maîtres d'apprentissage.

Le « référentiel de compétences » de la future certification de maître d'apprentissage en entreprise devrait être rédigé début septembre selon la DGEFP. Les travaux seront lancés jeudi 14 juin avec des représentants des CFA (Fnadir, CCCA-BTP, Anasup, réseaux consulaires...) et des branches (métallurgie, BTP, hôtellerie...). Deux autres réunions seront organisées d'ici novembre. Le gouvernement souhaite créer une certification « de référence » pour valoriser et professionnaliser la fonction de maître d'apprentissage. ■

Sur Twitter. L'U2P attire l'attention du @gouvernementFR sur le risque de déstabilisation de pans entiers de l'économie de #proximité (2.300.000 #entreprises) en cas de suppression des taux réduits de TVA. Information et concertation s'imposent. @capeb @cgad #cnams @unapl @cnatp
U2P (@U2P_France) 8 juin 2018



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 juin 2018

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage